L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLES DU JOUR.

MERCREDI MATIN, 27 AOUT.

LOUISIANE.

Le *Sacrier de la Louisiane*, journal publié à la Nouvelle-Iberie, contient les nouvelles qui suivent :

ASSASSINS ÉVADÉS.—Nos lecteurs sont sans doute au courant des crimes commis dans la paroisse Terrebonne par le notoire Bill Voorhies, qui, il y a deux ans, a assassiné un marchand de Tigerville, et qui a été récemment condamné au pénitencier pour dix-huit ans. Ils connaissent également les détails du meurtre de Walsh par Evans. Dernièrement les deux meurtriers avaient été incarcérés à la geôle de Thibodaux ; le premier pour y attendre son transfert au pénitencier ; le second devait y rester jusqu'à ce qu'il fut jugé. Tous deux avaient été mis aussi fort et sûrement que faire se peut ; mais ils ont néanmoins réussi à s'évader, vendredi soir dernier.

Voici les circonstances telles que nous les a racontées une personne de l'endroit :

Le shérif est son député sont tous deux hommes de couleur, et l'on croit qu'ils ont été rugués avec de l'argent ; du moins, les apparences semblent l'indiquer. Le shérif, présentant des affaires qu'il remettait ordinairement à son député, s'absente.— Pendant son absence, le député alla trouver les deux prisonniers et leur ôta leurs fers, leur donnant ensuite permission de parcourir les corridors de la prison, vers le droit soir, il monta au deuxième étage pour nourrir d'autres prisonniers, et oublia tout naturellement de fermer la porte du dehors.

A son retour Voorhies et Evans étaient partis. Le député feignit une grande surprise, courut d'un côté et de l'autre, mais bien entendu, il ne trouva rien. Les amis des évadés leur avaient sans doute fourni des chevaux, et ils étaient déjà bien loin. Toute l'affaire paraissant si suspecte que le juge Taylor Beattie a ordonné l'arrestation immédiate du député.

Voici les détails d'une tentative de vol de malle, que nous avons obtenu de M. Charles Décourt, l'agent de la ligne de voitures publiques, sur laquelle l'attentat a eu lieu :

"Vendredi soir de la semaine dernière, au moment où la voiture de la malle allant à Vermilionville s'approchait de Camp Pratt, cinq individus masqués, le long chemin sé-devant d'elle en criant "halte", et s'emparèrent des mors en sommant M. Duchamac, le conducteur, de leur livrer le sac de la malle.

Celui-ci, qui n'a pas froid aux yeux, leur répondit par un coup de pistolet ; puis, profitant de la confusion momentanée que produisit un milieu des voitures cette riposte inattendue, il fouetta ses chevaux et lança sa voiture à fond de train sur la route, laissant ces gens mécontents, revenus de leur surprise, lui criant : "C'est bien, allez ; mais nous vous rejoindrons dans deux milles!" M. Ducharme arriva quelques moments après chez M. Urval, à qui il raconta son aventure, le priant de vouloir bien lui prêter un autre pistolet, appréhendant qu'il serait de nouveau attaqué.

M. Urval lui remit un pistolet à cinq coups, et le conducteur partit. Il s'est, lorsqu'il eût atteint le voisinage de la résidence de Mme Onézime Boudreaux, les mêmes bandits s'élancèrent sur ses chevaux et les arrêtèrent. Le premier bondit alors sur la route devant et saisit le sac de la malle, qui était sous les pieds du conducteur. Heureusement, le sac se trouva pris entre une barre de fer et le fond du siège. Alors s'engagea une lutte entre le conducteur et son assaillant, le premier essayant d'une main de retenir le sac, tandis que de l'autre il cherchait à armer son revolver en même temps qu'il retenait les leurs, et le voleur faisant de son mieux pour le frapper avec un couteau tout en se cramponnant à sa position difficile, mais inutilement.

En moins de temps qu'il nous faut pour l'écrire, Ducharme avait vidé son arme dans la poitrine du voleur, qui tomba à la renverse et alla rouler dans le chemin. Ses compagnons se précipitèrent à son secours, et pendant qu'ils étaient ainsi occupés, la voiture partit au galop, arrivant à sa destination sans autre encombre.

M. Ducharme a en les vêtements coupés en divers endroits, mais il n'a reçu aucun mal. Mme Onézime Boudreaux déclare avoir vu passer un homme à cheval, environ un quart d'heure après, portant le corps d'un autre devant lui. Il paraît donc que le bandit qui avait reçu le coup de feu a été en tout cas dangereusement blessé.

Ainsi a été déjoué un des plus audacieux attentats de vol, dont nous ayons jamais entendu parler, par le courage et la présence d'esprit d'un seul homme. La compagnie de la ligne des voitures publiques peut se féliciter d'avoir un conducteur comme M. Ducharme à son service, et on ne peut lui faire trop d'éloges en ses vertueuses cette occasion.

Mais ne perdons pas de vue le fait que les misérables qui ont commis ce dernier outrage sont encore en pleine liberté, et que jusqu'à présent rien n'a été mis en œuvre pour les traduire devant un tribunal. Ils ont manqué leur but cette fois ; le manqueront-ils encore? Nos citoyens ne devraient-ils point s'organiser en quelque manière, et s'assurer par la mutuelle protection que la loi ne peut leur garantir ? Il est temps que le remède soit trouvé, car le mal est devenu insupportable.

California.

Le *Courrier de San Francisco* du 16 août contient les nouvelles qui suivent :

RUMEURS INQUIÉTANTES EN CHINE.

Nous n'avons pas reçu de lettres de Chine, mais nous voyons par les correspondances que publient nos confrères américains qu'au départ du courrier le bruit s'était répandu à Shanghai qu'un complot existait dans tout l'empire pour un massacre général des Européens. Suivant un journal, le gouvernement se serait vu dans l'obligation de doubler les garnisons des villes où se trouvent des étrangers et plus particulièrement des missionnaires.

On donne pour raison du complot le mécontentement causé par l'action de l'ambassadeur français, en refusant de consentir à certaines modifications du traité de Pékin, ce qui est considéré par les mandarins populaires comme une déclaration de guerre.

DÉPRAVATION CHINOISE.

Lorsque, après bien des compromis, on finit par mettre, comme on dit vulgairement, les pieds dans le plat, les gens qui ont intérêt à maintenir un certain ordre de choses, viennent, comme de bons petits saints, dénoncer ceux que nous nommerons les instruments de leurs crimes.

C'est ce que viennent de faire les négociants chinois de notre bonne ville de San Francisco, à l'occasion des poursuites incessantes que l'officier Rogers fait contre les prostitutées de la race jaune.

Plats comme ils sont toujours lorsqu'il s'agit de la conservation de leurs intérêts, les mandarins sont venus raconter les petites infâmies de leurs compatriotes et ont établi que depuis 1852 le commerce de la prostitution était organisé d'une façon régulière par deux individus, sous la raison sociale Hiph Yee-Toog & Cie, et qu'aujourd'hui le nombre des prostituées chinoises s'élevant au chiffre énorme de six mille femmes. Trois seule hommes sont engagés pour la défense de cette infraction à la loi, et ces hommes sont parfaitement arrivés pour soutenir cette infâme qui rapporte environ 200,000 par an aux propriétaires de ces chenils.

Ainsi, depuis 1852, cette petite opération se pratique contre la loi, et la loi n'a pu atteindre les coupables. Si, aujourd'hui, les six compagnies—trafiquant des Chinois comme on fait du bétail—semblent protester contre la prostitution chinoise c'est que probablement ils ont eu des sous-traitants qui ont pris la plus grosse part du gâteau, et que c'est cette grosse part que les compagnies voulaient avoir. Nous ne sommes pas dupe de cette façon d'agir, et si les négociants chinois se montrent si vertueux, si moraux, si pudibonds, en ce moment, c'est qu'ils savent que l'opinion publique finit par se révolter contre cet esclavage qui, tout dissimulé qu'il soit sous des semblants de contrats, n'en est pas moins l'esclavage.

La terrible guerre de cinq années qui a ensanglanté l'Amérique a eu précisément pour but—ou pour prétexte—l'abolition de l'ignoble trafic de chair humaine. Nous ne voyons donc pas trop pourquoi la Californie ferait revivre sous le contrat jaune, ce que l'on trouvait si affreux sous la couleur noire, surtout avec cette circonstance aggravante, le trafic de la femme.

UNE TERRIBLE TRAGÉDIE.

Samedi dernier, il s'est passé un drame épouvantable qui a mis en émoi toute la population d'Oakland.

Au mois de septembre dernier, un Allemand nommé Martin Gerabach, qui avait été employé pendant quelque temps sur la ligne des cars de la rue Mission, quitta San Francisco pour aller s'établir avec sa femme et son enfant âgé de 4 ans, à Harding's Ranch, à quatorze milles d'Oakland. Peu de temps après, il prit comme ouvrier un nommé William Nash, qui était considéré dans le pays, comme un garçon bon à rien.

Ce Nash occupait une chambre dans la ferme et il ne fallait pas longtemps au fermier pour voir que des relations illicites existaient établies entre sa femme et Nash.

Il y a huit ou dix jours, Gerabach dit à un fermier voisin nommé Rolland, qu'il avait trouvé son oreiller saturé de chloroforme et qu'il soupçonnait une tentative d'empoisonnement. Il déclara en même temps que Nash avait menacé de le tuer ; et cependant il avait la faiblesse de conserver cet individu chez lui.

Vendredi dernier, vers le soir, Nash arrive chez Rolland et lui dit que Gerabach a été tué près de sa maison. Rolland le prie de l'accompagner jusqu'à l'endroit où se trouve le cadavre ; Nash s'y refuse en disant qu'il va chercher le médecin.

Rolland part et trouve le corps gisant sur la terre avec une blessure derrière la tête et une balle entre les deux épaules. Aidé d'une autre personne, Rolland transporte le corps dans la maison, et il envoie immédiatement quelqu'un à Oakland pour demander le capitaine de la police, Tarbet, et un médecin. D'un côté l'autre de ces hommes ne vinrent que le lendemain. Les blessures sont considérées comme mortelles, mais Gerabach a pu recouvrer la parole et dénoncer son assassin qui n'est autre que Nash et qui a pour complice du crime la femme de Gerabach.

Le capitaine Tarbett a fait une visite dans la chambre de l'inculpé et il y a trouvé des vêtements sanglantés et un marteau qui avait évidemment servi à perpétrer le crime.

La femme de Gerabach a été mise en état d'arrestation. Elle a d'abord essayé de nier sa participation au crime, mais elle a fini par avouer qu'elle avait vu Nash tuer son mari. La cause du meurtre, dit-elle, est que bien que son mari ait eu connaissance de son intimité avec Nash, il s'était refusé à faire prononcer le divorce.

L'assassin n'a pu encore être arrêté.

UN NOUVEL EL DORADO EN PERSPECTIVE.

Nous trouvons, dans une lettre de Bozeman (Montana), quelques renseignements curieux sur une expédition qui s'organise à cet endroit pour aller à la recherche des placers d'or que l'on suppose exister dans la partie nord du territoire de Wyoming, sur les bords de la rivière Yellowstone. "Maintes fois, dit l'auteur de cette lettre, nous avons entendu dire que dans le pays arrosé par la Yellowstone se trouvait un endroit où l'or existait aussi commun que les cailloux. A en croire même quelques vieux trappeurs, le nom de Yellowstone (pierre jaune) aurait été donné à cette rivière à cause de la quantité de cailloux jaunâtres, supposés être des pépites d'or, ramassés dans le temps par les Indiens sur ses bords et sur ceux de ses tributaires. Ceci peut n'être qu'une tradition de chasseur, mais nous avons d'autres preuves plus tangibles que l'or existe dans ces parages. Il y a une quinzaine d'années environ sir Georges Guer, un gentilhomme anglais, étant en tournée de chasse dans le bassin du Yellowstone, y trouva de l'or en quantité en chemin. Comme sir Guer voyageait pour son plaisir, et qu'il craignait d'être abandonné par ses hommes si le fait devenait connu, il s'abstint de recherches quelconques pour s'éveiller les soupçons pendant il ne quitta pas le voisinage de sa découverte sans s'être assuré que l'or existait en grandes quantités dans le lit des ruisseaux.

Il ne paraît pas s'en être occupé depuis ; mais un Français qui se trouvait avec lui, est venu s'établir à Bozeman, où pendant cinq ans il a attendu l'occasion de retourner sur les lieux qu'il a parcourus autrefois avec sir Guer. Cette occasion est enfin arrivée, car sur les représentations de notre compatriote, plusieurs de nos principaux négociants viennent d'équiper une expédition pour le mystérieux El Dorado.

Une compagnie de 70 hommes est maintenant campée à l'agence des Indiens Corbeaux, où elle reçoit tous les jours de nouvelles recrues. Elle attend pour partir qu'elle ait assez nombreuse, afin de pouvoir, au besoin, repousser les attaques des Indiens, quoiqu'au fond on ne les redoute pas beaucoup.

La localité des placers doit se trouver, au dire de notre compatriote, à 200 milles au sud de Bozeman, dans le territoire de Wyoming, tout près de la montagne du Petit-Loup, et à 30 milles environ à l'est du bassin du Yellowstone. Par la même occasion, l'expédition se propose de prospecter le creek du Pore-Epic, entre les rivières Touqué et de la Grosse-Corne, où l'on sait qu'il se trouve de l'or. Il y a aussi, non loin d'un ruisseau connu sous le nom de Bonner Gulch (le Ravin de l'Ours), un endroit où des mineurs ont été assassinés voici de cela plusieurs années. Les mineurs avaient installé des sluices, et les Indiens disent que les sluices et les outils sont encore à la même place où ils se trouvaient le jour du meurtre.

Il existe à Bozeman plusieurs personnes qui se souviennent avoir entendu dire à un missionaire nommé F. De Smet que, pendant qu'il vivait au milieu des Sioux, il avait constaté la présence de l'or dans un certain endroit, qu'il s'est toujours refusé de faire connaître. Il se pourrait bien que cet endroit fût le même que venait d'découvrir plus tard par sir Guer.—C'est du moins l'opinion de beaucoup de gens.

Voici maintenant, sur la rivière Yellowstone, quelques renseignements empruntés au rapport du capitaine Reynold, qui en a fait l'exploration, par ordre du gouvernement américain.

Le Yellowstone prend sa source dans le lac du même nom, situé dans les montagnes, entre la rivière de la Grosse Corne et le fleuve Missouri. Ce qui le caractérise surtout, c'est la présence d'une centaine de sources et les courbes rapides qu'il décrit jusqu'au pied des collines. De Clark's Fork à l'embouchure de la Grosse-Corne, c'est un cours d'eau rapide qui a une centaine de quatre milles à l'heure et la largeur oscille entre cinq ou six cents *yards*. En aval de ce point, jusqu'à la rivière de la Poudre, il prend une certaine rosseublance avec le Missouri et acquiert un volume plus considérable. Il n'a pas moins, alors, de 900 yards d'un bord à l'autre. La Yellowstone n'offre pas de chutes difficiles à traverser, et, quant aux bancs de sable qu'on y trouve, on pourrait les faire disparaître à peu de frais.

D'après le capitaine Reynold, on n'a pas à craindre de crues excessives et subites. La rivière serait navigable du milieu de juin jusqu'au 1er août, à des bateaux tirant trois pieds d'eau, jusqu'à l'endroit où elle sort des montagnes. Ces mêmes explorateurs, qui l'ont remontée plusieurs centaines de milles la déclarent plus accessible et moins dangereuse que le Missouri. Le cours du Yellowstone a, en tout, cinq cent cinquante milles de long, et si nos renseignements sont exacts, nous pouvons nous attendre à en voir bientôt trois cent cinquante milles sillonnés par les messagers du grand commerce de l'Ouest.

Le chemin de fer du Northern Pacific, qui traverse la rivière et qui envoie des lignes tributaires vers le Sud jusqu'à Cheyenne et Laramie, aidera beaucoup à développer et à peupler le bassin du Yellowstone et les nombreuses vallées avoisinantes. Grâce à cette grande voie ouverte, tout le monde a pu admirer dans plusieurs expositions universelles, les richesses nouvelles de cette région et ses merveilles naturelles, restes de commotions volcaniques dont elle a été le théâtre, deviendront abordables au pionnier et au touriste. Le National Yellowstone Park, ce grand bois national dont l'immense étendue renferme les plus belles et les plus grandioses vues du monde, et dont le climat est sains et sans âpre, attirera, on ne saurait en douter, les voyageurs de tous les coins du globe.

(*Courrier de San Francisco.*)

— Le câble transmet la dépêche suivante :

FRANCE.—*Paris, 30 août.* Les condamnés à la déportation embarqués pour la Nouvelle-Calédonie sur le même navire qu'Henri Rochefort, ont essayé de le lyncher comme ayant trahi la Commune. Les officiers du navire ont été obligés d'assigner un quartier séparé à Rochefort, pour le protéger contre la fureur des communeux.

— Nous donnons plus loin une lettre publiée par les journaux de Paris sur le triste état de santé de M. Henri Rochefort à l'époque de son embarquement pour la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement de Broglie a été implacable. Le malade n'a pas trouvé grâce devant l'omnipotence du nouveau ministère. Le rédacteur de la *Lanterne*, le courageux adversaire de l'empire, est oublié. On vient frapper le rédacteur du *Mot d'ordre*, le gentilhomme ami des communeux. Les fautes de ce chefport parlent plus haut que les services qu'il a rendus. La réponse faite par M. de Broglie à la requête de Victor Hugo ne laissait aucun doute à cet égard.

Mais ce qu'on ne pouvait prévoir, c'est que Rochefort au milieu de la double épreuve d'un voyage lointain et d'une saisie chaucelante, serait en butte à des persécutions d'une autre nature. Une lettre datée de la frégate *Virginie*, où le prisonnier a été embarqué avec quatre-vingt-huit condamnés politiques, révèle de tristes faits. Les compagnons de captivité de Rochefort ont tenté de le massacrer. Sous prétexte que l'attitude du rédacteur du *Mot d'ordre* avait été " une trahison envers la Commune, " quelques misérables ont voulu coopérer avec M. de Broglie au supplice du malheureux Rochefort. Il a fallu que les officiers de la *Virginie* intervinssent et fissent mettre le prisonnier dans une autre partie du navire pour le protéger contre des voies de fait.

On se souvient sans doute que le *Mot d'ordre*, au milieu de violences fâcheuses et de complètes excitations, a souvent critiqué les notes absurdes ou criminels de certains chefs communeux. Voilà "la trahison "qu'il fallait faire expier à Rochefort. Il est possible que les déportés déjà établis à la Nouvelle-Calédonie suivent cet exemple et mettent à mort l'ingrat, l'homme qui, au milieu du tourbillon de la Commune, refusa d'abdiquer complètement son bon sens. On ne lui pardonne pas de s'être arrêté dans la voie de l'extravagance qui devait aboutir dans l'incendie de Paris. Pauvre Rochefort! que de nouveaux déboires l'attendent en Calédonie si la mort ne le délivre pas auparavant!

Le *Times* prend les faits dont la *Virginie* vient d'être le théâtre pour texte des réflexions suivantes, qui ne manquent pas de justesse :

" Voilà que Rochefort lui-même a vécu assez longtemps pour être considéré comme trop conservateur. Ses compagnons de voyage pour la Nouvelle-Calédonie ont tenté de le lyncher sous le prétexte vague d'une trahison quelconque envers la Commune. Il fut unânimement condamné par les Communeux de Paris, et, en dernier lieu, il a été obligé, d'honneur, à faire connaître à la presse et au gouvernement ce que je savais, afin d'éviter un malheur probable.

Maintenant, sa responsabilité morale est à couvert.

JEAN DESTREM.

50, rue Vavin.

Immédiatement après cette lettre, on lit dans le même journal :

On nous communique la dépêche suivante :

Saint-Martin-de-Ré, 7 août,
7 h. 16, soir.

Je pars. Tout vendre immédiatement. Envoyez argent à ma fille. Embarquons demain.

ROCHEFORT.

LA SUPPRESSION DE L'INDUSTRIEL ALSACIEN.

Le ministère a cru devoir expliquer la mesure qui a pris contre l'*industriel alsacien*. Voici la note qu'il adresse au public par les soins de l'agence Havas :

On a attribué l'interdiction qui a frappé l'*Industriel alsacien* aux opinions politiques de ses rédacteurs. Cette version est sans fondement. L'entrée en France de l'*Industriel alsacien* a été interdite parce que ce journal avait publié une nouvelle attendant que l'armée d'Afrique était encerclée et arrivée à Versailles pour servir d'instrument à un coup d'Etat.

Cette nouvelle n'a pas laissé de causer quelque émotion dans les départements limitrophes. Si elle eût été publiée en France, le journal qui l'aurait insérée eût été déféré aux tribunaux ; l'*Industriel alsacien*, paraissant au delà de la frontière, il n'était pas possible de le poursuivre; néanmoins, l'administration a jugé qu'elle ne devait pas laisser jouir de pareil genre d'immunité que n'a pas la presse française, en lui permettant de commettre en France des délits qui actuellement des poursuites contre les journaux français.

Le *Constitutionnel* se charge, d'ailleurs, de nous donner les vrais motifs de cette persécution :

L'*Industriel alsacien* devrait se consoler, dit-il. La France étant en République, il n'y a pas grand besoin qu'un journal publié hors du territoire nous prêche la République. Le zèle républicain de cette feuille pourra donc se reporter sur l'empire d'Allemagne.

— Un des principaux banquiers de Paris reçoit dernièrement la visite d'un pauvre diable, muni de bonnes références, qui lui demande une place dans sa maison :

— Que savez-vous faire ? lui demande le financier.

— Je sais la comptabilité... mais je voudrais un poste fixe....

— Un poste fixe !.... Eh bien ! je vous prends pour second caissier.

Un mois après, on s'aperçoit qu'il manque 90,000 fr. dans la caisse.

Et le banquier, se reprenant qui le distingue, renvoie l'infidèle employé avec ces mots :

— Je vous ai donné un poste fixe.... vous en avez fait un *poste volant*.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker ; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusement pour ce qui concerne les bons vins, liqueurs, cigares, rafraîchissements, etc. Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS

Restaurant et bière servis du matin à la dernière heure de la nuit. Bière de la bière, vin de vin, liqueur de liqueur. Les meilleurs vins, liqueurs et cigares sont vendus au bar. Bière de Lafayette, 5 cts la pinte ; 50 cts par douzaine. Dans la même maison se trouve un bon piano. RICHARD HOMANN.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'intermédiaire du bureau de leur résidence, ont fait leur déclaration de renonciation à la Nationalité française, pour obtenir l'option du passeport de la patrie, ils ont le faculté de s'adresser, par voie administrative, leur option en faveur de la nationalité française, dans les mêmes conditions qu'ils ont eu à faire leur déclaration initiale, et sans qu'ils aient à se présenter devant le consul. Ils n'ont à remarquer que la moindre sous-augment de cette douleur, au point de la rendre intolérable.

Enfin, on n'a pas oublié qu'en février 1871, M. Rochefort, après avoir donné sa démission de représentant, fut atteint d'une maladie qui mit ses jours en danger : c'est dans un état de faiblesse extrême qu'il jugea bon de se faire transporter à Paris, en avril 1871, à la seule fin que son père allât mourir : en fait de soins de convalescence, il a passé six mois dans une cellule à Versailles, et deux ans dans des casemates diverses. Cela peut servir à expliquer pourquoi M. Rochefort est actuellement plus en danger que jamais, et pourquoi, de tous les ministres de l'intérieur qui se sont succédé depuis deux ans, aucun n'a voulu prendre la responsabilité de son embarquement.

En mon âme et conscience, je crois que M. Rochefort n'a rien pas mis à mal ; et, au lieu de ce qu'il va entreprendre ; aucun rapport de médecine ou de fonctionnaires n'empêchera que je n'aie vu ce que j'ai vu, et que je n'aie mis en avant obligé, d'honneur, à faire connaître à la presse et au gouvernement ce que je savais, afin d'éviter un malheur probable.

Maintenant, ma responsabilité morale est à couvert.

JEAN DESTREM.

50, rue Vavin.

Immédiatement après cette lettre, on lit dans le même journal :

On nous communique la dépêche suivante :

Saint-Martin-de-Ré, 7 août,
7 h. 16, soir.

Je pars. Tout vendre immédiatement. Envoyez argent à ma fille. Embarquons demain.

ROCHEFORT.

LA SUPPRESSION DE L'INDUSTRIEL ALSACIEN.

Le ministère a cru devoir expliquer la mesure qui a pris contre l'*industriel alsacien*. Voici la note qu'il adresse au public par les soins de l'agence Havas :

On a attribué l'interdiction qui a frappé l'*Industriel alsacien* aux opinions politiques de ses rédacteurs. Cette version est sans fondement. L'entrée en France de l'*Industriel alsacien* a été interdite parce que ce journal avait publié une nouvelle attendant que l'armée d'Afrique était encerclée arrivée à Versailles pour servir d'instrument à un coup d'Etat.

Cette nouvelle n'a pas laissé de causer quelque émotion dans les départements limitrophes. Si elle eût été publiée en France, le journal qui l'aurait insérée eût été déféré aux tribunaux ; l'*Industriel alsacien*, paraissant au delà de la frontière, il n'était pas possible de le poursuivre; néanmoins, l'administration a jugé qu'elle ne devait pas laisser jouir de pareil genre d'immunité que n'a pas la presse française, en lui permettant de commettre en France des délits qui actuellement des poursuites contre les journaux français.

Le *Constitutionnel* se charge, d'ailleurs, de nous donner les vrais motifs de cette persécution :

L'*Industriel alsacien* devrait se consoler, dit-il. La France étant en République, il n'y a pas grand besoin qu'un journal publié hors du territoire nous prêche la République. Le zèle républicain de cette feuille pourra donc se reporter sur l'empire d'Allemagne.

— Un des principaux banquiers de Paris reçoit dernièrement la visite d'un pauvre diable, muni de bonnes références, qui lui demande une place dans sa maison :

— Que savez-vous faire ? lui demande le financier.

— Je sais la comptabilité... mais je voudrais un poste fixe....

— Un poste fixe !.... Eh bien ! je vous prends pour second caissier.

Un mois après, on s'aperçoit qu'il manque 90,000 fr. dans la caisse.

Et le banquier, se reprenant qui le distingue, renvoie l'infidèle employé avec ces mots :

— Je vous ai donné un poste fixe.... vous en avez fait un *poste volant*.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker ; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUETHOUZE — COS AN BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MÉNAGERS EN GROS DE
EPICERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
27 juin 72—1 an Nlle-Orléans.

J. E. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61.....SUD TOUSSAINT-LOUVERTURE.....61
NOUVELLE-ORLÉANS.
30 juin—1an 73

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
72.....VIEILLE-LEVÉE.....72
NOUVELLE-ORLÉANS.
2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)
A vendre chez :
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, N° 72 rue de la Vieille-Levée.
VINCENT BATTOLARA, N° 12 rue Dumaine.
22 août—1an 87

AUGUSTE COUTURIER,
30.....Rue de la Vieille-Levée.....30
Seul Agent pour la vente des
Champagne Cha. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Aneg.
— Offre à vendre —
Cognac J. & P. Martell de 1870, 1865, 1863, 1860 1848, 1836 et S. O. P.
Vins Rouges de Lafon, St-Vivier et Bellevue.
1er août—1an

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)
Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la misère la plus immédiate
Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait ressortir l'appétit et dégage les voies digestives.
N. B. — Ce bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le recommande à l'usage dans tous les pays
19 nov.—1an

Sucres, Mélasses et Siroops.
SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupé, en morceaux et moulu et en poudre.
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.
SIROP—"Golden Syrup" article capital pour de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City.
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.
SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marque "Orleans Louisiana," "Mélasse" "Sucre."
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.
MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses de saisons d'habitation, en barils, demi-barils et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucaux et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de sucre d'habitation en boucaux et barils.
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Java, de Porto Rico et Portorico, bons 10 et raisons.
A. THOMSON & CO.,
No 6 de la rue Tchoupitoulas.
4 oct. 1an

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,
A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré de No 61 de la rue St. Louis au No 149 de la rue Bienville, entre Burgundy et Villeréal. Il est chargé des entreprises de toute sorte. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, baptêmes et enterrements, etc. Le corbillard de 1ère classe, vraiment élégant, fournit gratuitement à une personne de la dite famille.
1er mars—1an

CHARTE.

CHARTE AMENDÉE
DE LA
Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans.

Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

Il est fait savoir par ces présentes, que nous, soussignés, dont les noms sont et demeurent ci-dessous, citoyens américains, nous nous sommes réunis et avons arrêté entre autres personnes qui pourront ci-après y associer, par ces présentes, arrêté, transport ou souscription, une corporation civile et commerciale sous le nom et le titre de :

"LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DATTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS."

2. Elle commencera à faire affaire le cas vers le 1er jour d'octobre 1871, et elle existera pendant vingt ans à partir de la date de cette charte.

3. Elle aura un sceau et la devise sur le sceau sera la lettre grecque Δ (delta) qui est le nom de la Compagnie en marge.

4. Le président, ou en son absence le vice-président, ou le secrétaire, ou en l'absence de tous ces officiers, un des directeurs, pourra ouvrir des bureaux et tenir des séances dans toute les villes et pays du monde.

5. Le capital de la Compagnie est fixé par la présente à un million de dollars avec le privilège de le porter à un million, divisé en dix mille actions de cent dollars chacune, payable aux époques et de la manière ci-après, et ce conformément aux dispositions du titre IV de cette charte.

6. La Compagnie pourra commencer les opérations ci-dessus aussitôt que deux cent cinquante mille dollars en actions auront été souscrites, et elle pourra continuer le 11 décembre, à partir de la date de son dépôt nécessaire.

7. Le conseil d'administration ne sera fondé jusqu'à ce que l'action ait été payée en plein, et ce, quand bien même qu'il n'en serait entier ne sera permis, excepté à la date ci-dessus, et ce, conformément maintenant tout ce qui sera ci-après.

8. Les transferts d'actions seront faits sur les livres de la Compagnie, à son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et ce, conformément à la loi, et ce, conformément à la loi, et ce, conformément à la loi